



**TARN-ET-GARONNE**  
LE DÉPARTEMENT.fr

A.D. n° 2021- 2335

***Conseil académique de l'université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées***  
**Arrêté portant représentation**

*Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-7,

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental,

Vu les règles régissant l'organisme prévoyant la présence du président du Département,

Considérant que le président du Conseil départemental a qualité pour désigner les conseillers départementaux appelés à représenter,

*Arrête*

**Article 1er-** Sont désignés pour représenter le Département de Tarn-et-Garonne *au Conseil académique de l'université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,*

Mme Dominique SARDEING, Vice-Présidente du Conseillère départementale.

M. José GONZALEZ, Vice-Président du Conseillère départementale.

**Article 2 -** Le présent arrêté sera publié. Copie en sera adressée à l'organisme concerné.

**Article 3 -** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la notification à l'organisme.

Fait à Montauban,

Le **17 NOV. 2021**

Le Président,

Michel WEILL